

Unabhängige Kommission SKKG

Commission indépendante de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte
chargée de clarifier les revendications de biens spoliés en lien avec les persécutions nazies

31 mars 2025

Communiqué de presse

La Commission indépendante de la SKKG a ouvert une troisième procédure. Il s'agit d'examiner les droits de propriété relatifs au tableau «L'eroe morto» de Giovanni Segantini.

La Commission indépendante de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (SKKG), chargée d'examiner les revendications en lien avec les persécutions nazies, a ouvert une procédure concernant un tableau qui, pour la SKKG, est connu sous la dénomination «L'eroe morto», 1879/80, de Giovanni Segantini (1858-1899). Il est entré dans la collection de la SKKG en 1993.

Il existe des éléments concrets laissant supposer que cette œuvre aurait pu appartenir dans le passé à la collection personnelle de Sigmund Waldes (1877-1961) de Dresde. Sigmund Waldes avait été persécuté par les nazis parce qu'il était juif. Il avait fui l'Allemagne en septembre 1938. Après avoir séjourné dans différents pays, il avait fini par s'installer aux USA. La Commission indépendante de la SKKG vérifie actuellement les anciennes conditions de propriété de la peinture, et elle cherche à savoir s'il y a eu spoliation en lien avec les persécutions nazies. En fonction des résultats, elle s'attachera ensuite à prendre une décision juste et équitable.

- Dans la procédure qui vient d'être ouverte, la Commission indépendante de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte cherche à savoir si le tableau a fait l'objet d'une spoliation en lien avec les persécutions nazies et si, de ce fait, les ayants droit de l'ancien propriétaire y ont effectivement des droits. L'enquête de la Commission se base sur les travaux du service interne «Recherches SKKG sur la provenance» et se conforme au Règlement intérieur de la Commission indépendante de la SKKG du 24 avril 2023.
- Cette Commission a été créée au printemps 2023 par le Conseil de Fondation de la SKKG. Elle est chargée de clarifier si un bien culturel de la Fondation a fait l'objet, entre 1933 et 1945, d'une spoliation en lien avec les persécutions nazies et, le cas échéant, de parvenir à une solution juste et équitable. La Fondation s'engage à traiter les décisions de la Commission indépendante comme contraignantes et à les mettre en œuvre.
- La Commission garde à tout moment son indépendance et son impartialité. Elle se fonde en priorité sur les «Principes de la Conférence de Washington» de 1998, de son extension et des exécutions de bonnes pratiques de 2024 («Best Practices for Washington Conference Principles on Nazi-Confiscated Art 2024»), la «Déclaration de Terezín» de 2009, le «Code de déontologie de l'ICOM pour les musées» de 2004 et sur les «Principes de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte pour le traitement des biens culturels spoliés en lien avec les persécutions nazies» du 10 janvier 2023.

Au terme de la procédure, les décisions de la Commission indépendante seront publiées. En raison de son engagement à la confidentialité, la Commission ne communique pas au sujet d'une procédure en cours.

Unabhängige Kommission SKKG

Commission indépendante de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte
chargée de clarifier les revendications de biens spoliés en lien avec les persécutions nazies

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à :

Andrea F. G. Raschèr, Président de la Commission indépendante de la SKKG
Tel: +41 79 758 88 62; e-mail: kommision@ukskg.ch // www.ukskg.ch

Annexe: Photo du tableau

Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte, Winterthur, inv. 5738: Giovanni Segantini, *L'eroe morto* (aussi: «Der tote Held», «Il prode» ou «La capella ardente»), 1879/80, huile sur toile, 65 x 40 cm. Photo: SKKG 2020.

